



Département de l'Isère  
MAIRIE DE GONCELIN  
38570

☎ 04 76 71 78 75 - 📠 04 76 71 79 12

**Séance du Conseil Municipal du  
Mardi 30 Juin 2020 à Goncelin**

**- COMPTE-RENDU -**

L'an deux mil vingt, le 30 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de GONCELIN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans un lieu décentralisé (salle de réception au gymnase) / pour respect des règles sanitaires COVID-19, sous la Présidence de Madame Françoise MIDALI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19 (1 pouvoir)

Date de la convocation 25 Juin 2020.

Etaient présents : Françoise MIDALI (Maire), Frédéric GLAREY, Martine BRUNET-MANQUAT, HENRY Philippe, CARELLA Claire, RABIET Jacques, ZIEGELMEYER Sandrine, SORNAY Eric, BURDIN Elisabeth, BRIAND Pierre, JOUBERT Christelle, DURAND Emeric, PERDRIX Sandrine, CRINIÈRE Tiffanie, VIGOURT Frédéric, NUCCI Odile, CORNU Guillaume, COUC Marie-Christine.

Excusé et Pouvoir : Jean CAMEL (pouvoir à M. Philippe HENRY).

Secrétaire de séance : Sandrine ZIEGELMEYER.

## ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.**
- **Désignation d'un secrétaire de séance.**
  
- 1. **Délibération 2020-022** : Désignation des délégués communaux aux syndicats intercommunaux et organes de regroupement ;
- 2. **Délibération 2020-023** : délibération fixant le nombre de membres et élection des représentants au Conseil d'Administration du CCAS ;
- 3. **Délibération 2020-024** : Constitution des commissions extra-municipales ;
- 4. **Délibération 2020-025** : Délibération fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes ;
- 5. **Délibération 2020-026** : Composition de la Commission de Contrôle des listes électorales ;
- 6. **Délibération 2020-027** : Désignation des membres de la Commission Communale des impôts direct (CCID) ;

- 
- 7. **Délibération 2020-028** : Approbation du Compte de Gestion ;
  - 8. **Délibération 2020-029** : Approbation du Compte – Administratif 2019 ;
  - 9. **Délibération 2020-030** : Affectation du résultat de fonctionnement du Compte-Administratif 2019 de la commune.
  - 10. **Délibération 2020-031** : Refus de transférer la compétence Urbanisme à la Communauté de Communes « Le Grésivaudan » et à l'élaboration du PLUi ;
  - 11. **Délibération 2020-032** : Exonération de loyers et charges des professionnels de la santé / Confinement COVID-19.
  - 12. **Délibération 2020-033** : Prolongation du contrat de sous-location de l'Épicerie de Goncelin
  - 13. **Délibération 2020-034** : Allocation Aide Retour à l'Emploi.

- **Questions diverses.**

-----

Madame Françoise MIDALI, Maire de Goncelin déclare à 20h30, la séance du Conseil Municipal ouverte et remercie les participants.

1 pouvoir est déclaré : Monsieur Jean CAMEL à Monsieur Philippe HENRY.

Madame Le maire demande à l'assemblée de pouvoir rajouter à l'ordre du jour, la délibération n°2020-034.

A l'unanimité des membres présents cette proposition est adoptée.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 mai 2020 :**

Après une mise au vote, le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

- **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Madame Sandrine ZIEGELMEYER est élue secrétaire de séance.

Conformément à l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été adoptées lors de cette séance du conseil municipal :

**1. Délibération 2020-022 : Désignation des Délégués communaux aux syndicats intercommunaux et organes de regroupement.**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ont été désignés à l'unanimité, les membres suivants dans les syndicats intercommunaux et les organes de regroupement :

<i>Organismes</i>	<i>Nombre de Délégués</i>	<i>Représentants Elus de la commune de Goncelin</i>
<b>TERRITOIRE ENERGIE 38</b>	1 délégué Titulaire	<b>Jacques RABIET</b>
	<i>1 délégué Suppléant</i>	<i>Emeric DURAND</i>
<b>CA du Collège</b>	1 délégués Titulaire	<b>Sandrine PERDRIX</b>
	<i>1 délégué Suppléant</i>	<i>Claire CARELLA</i>

<b>AD Isère Drac Romanche</b>	1 délégué Titulaire	<b>Jacques RABIET</b>
<b>Syndicat des Dignes de la Rive Gauche</b>	1 délégué Titulaire	<b>Jacques RABIET</b>
<b>ADPA</b>	1 délégué Titulaire	<b>Sandrine ZIEGELMEYER</b>
<b>Correspondant "Forêt"</b>	1 délégué	<b>Odile NUCCI</b>
<b>Correspondant "Défense"</b>	1 délégué	<b>Jean CAMEL</b>
<b>Référent "sécurité routière"</b>	2 délégués	<b>Jean CAMEL</b>
		<b>Philippe HENRY</b>
<b>CA ADEF</b>	2 délégués	<b>Françoise MIDALI</b>
		<b>Martine BRUNET-MANQUAT</b>
<b>Représentant AG Agence d'Urbanisme</b>	1 délégué	<b>Philippe HENRY</b>

**2. Délibération 2020-023 : délibération fixant le nombre de membres et élection des représentants au Conseil d'Administration du CCAS.**

Vu les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- De fixer à huit le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par un arrêté du Maire
- Que le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 4.

Après mise au vote, ont été désignés à l'unanimité :

- **Sandrine PERDRIX** - **Sandrine ZIEGELMEYER**
- **Elisabeth BURDIN** - **Guillaume CORNU**

en tant que **membres élus du CA du CCAS.**

Un arrêté du Maire fixera les 4 autres personnes non élues représentant des personnes âgées, de la lutte contre l'exclusion, des personnes handicapées, et des familles nombreuses.

**3. Délibération 2020-024 : Constitution des commissions extra-municipales.**

Il a été décidé, à l'unanimité, la mise en place des Commissions Extra-municipales comme suit :

Elles seront limitées à 10 personnes

Elles seront ouvertes aux non-élus et leur nombre ne pourra pas excéder le nombre de membres Elus.

- C O M M U N E D E G O N C E L I N -

	<b>COMMISSION FINANCES</b>
1	<i>Frédéric GLAREY (Président)</i>
2	Pierre BRIAND
3	Martine BRUNET-MANQUAT
4	Claire CARELLA
5	Odile NUCCI
6	Tiffanie CRINIÈRE
7	Emeric DURAND
8	Guillaume CORNU
9	
10	

	<b>COMMISSION URBANISME</b>
1	<i>Philippe HENRY (Président)</i>
2	Jean CAMEL
3	Jacques RABIET
4	Claire CARELLA
5	Tiffanie CRINIÈRE
6	Martine BRUNET-MANQUAT
7	Emeric DURAND
8	Pierre BRIAND
9	Guillaume CORNU
10	

	<b>COMMISSION TRAVAUX - PATRIMOINE</b>
1	<i>Jacques RABIET (Président)</i>
2	Philippe HENRY
3	Odile NUCCI
4	Eric SORNAY
5	Frédéric VIGOURT
6	
7	
8	
9	
10	

	<b>COMMISSION SCOLAIRE</b>
1	<i>Claire CARELLA (Présidente)</i>
2	Elisabeth BURDIN
3	Christelle JOUBERT
4	Tiffanie CRINIÈRE
5	Martine BRUNET-MANQUAT
6	
7	
8	
9	
10	

	<b>COMMISSION SPORT-ASSOCIATIONS</b>
1	<i>Eric SORNAY (Président)</i>
2	Elisabeth BURDIN
3	Tiffanie CRINIÈRE
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	<b>COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION</b>
1	<i>Martine BRUNET-MANQUAT (Présidente)</i>
2	Claire CARELLA
3	Christelle JOUBERT
4	Emeric DURAND
5	Jacques RABIET
6	Guillaume CORNU
7	
8	
9	
10	

- COMMUNE DE GONCELIN -

-----

<b>COMMISSION SECURITE</b>	
1	Jean CAMEL (Président)
2	Jacques RABIET
3	Christelle JOUBERT
4	Sandrine PERDRIX
5	
6	
7	
8	
9	
10	

<b>COMMISSION FORET - AGRICULTURE</b>	
1	Odile NUCCI (Présidente)
2	Jean CAMEL
3	Martine BRUNET-MANQUAT
4	Philippe HENRY
5	Marie-Christine COUIC
6	
7	
8	
9	
10	

<b>COMMISSION CULTURE</b>	
1	Sandrine ZIEGELMEYER (Présidente)
2	Christelle JOUBERT
3	Elisabeth BURDIN
4	Frédéric VIGOURT
5	Guillaume CORNU
6	
7	
8	
9	
10	

<b>COMMISSION ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	
1	Emeric DURAND (Président)
2	Philippe HENRY
3	Claire CARELLA
4	Sandrine ZIEGELMEYER
5	Eric SORNAY
6	Marie-Christine COUIC
7	
8	
9	
10	

- DIT que ces listes seront complétées par des personnes non Elues qui s'inscriront en Mairie.

<b>CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS</b>	
1	Sandrine PERDRIX
2	Pierre BRIAND
3	Martine BRUNET-MANQUAT
4	Elisabeth BURDIN

**4. Délibération 2020-025 : Délibération fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjoint.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité des membres présents, le taux des indemnités des Elus (Maire et adjoints) (Strate population : 1 000 à 3 499 habitants) :

- Maire : 35.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit l'indice 1027 depuis le 01/01/2019) ;
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 15.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit l'indice 1027 depuis le 01/01/2019) ;
- 2<sup>ème</sup> Adjointe : 15.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit l'indice 1027 depuis le 01/01/2019) ;
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : 15.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit l'indice 1027 depuis le 01/01/2019) ;
- 4<sup>ème</sup> Adjointe : 15.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit l'indice 1027 depuis le 01/01/2019) ;
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : 15.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit l'indice 1027 depuis le 01/01/2019) ;

En tant qu'ancien Chef-lieu de canton, l'indemnité alloué au Maire et aux adjoints sera majorée de 15%.

Ces indemnités seront versées mensuellement à compter du 28/05/2020, date de l'élection du Maire et des Adjoint.

*NB : Il est noté que les taux maximaux autorisés par la loi pour les indemnités des Maires et des Adjointes pour la strate de Goncelin (2461 Hab.) sont les suivants :*

- *Maire : 51.6 % de l'indice brut terminal indiciaire de la FPT.*
- *Adjointes : 19.8% de l'indice brut terminal indiciaire de la FPT.*

**5. Délibération 2020-026 : Composition de la Commission de Contrôle des listes électorales.**

La commission administrative chargée dans chaque commune des inscriptions et des radiations sur la liste électorale n'existe plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations. Toutefois, un contrôle des décisions du Maire se fait a posteriori par la commission de contrôle des listes électorales. Prévue par les IV, V, VI et VII de l'article L.19 du code électoral, elle diffère selon le nombre d'habitants de la Commune.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, elle est composée de 5 conseillers municipaux comme suit :

- *3 conseillers municipaux désignés sur la liste ayant obtenue le plus grand nombre de sièges au conseil municipal ;*
- *2 conseillers municipaux désignés sur la deuxième liste ayant obtenue des sièges au conseil municipal.*

Ne peuvent siéger au sein de cette commission de contrôle :

- Le Maire ;
- Les Adjointes au Maire titulaires ou délégués d'une délégation.
- Les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Après en avoir délibéré, sont proposées à M. le Préfet de l'Isère, pour siéger la commission de contrôle des listes électorales les personnes suivantes :

Nom Prénom	Qualité
Sandrine ZIEGELMEYER	Conseiller municipal TITULAIRE
Odile NUCCI	Conseiller municipal TITULAIRE
Elisabeth BURDIN	Conseiller municipal TITULAIRE
Guillaume CORNU	Conseiller municipal TITULAIRE
Marie-Christine COUIC	Conseiller municipal TITULAIRE

<i>Pierre BRIAND</i>	<i>Conseiller municipal SUPPLEANT</i>
<i>Christelle JOUBERT</i>	<i>Conseiller municipal SUPPLEANT</i>
<i>Sandrine PERDRIX</i>	<i>Conseiller municipal SUPPLEANT</i>

Un arrêté du Préfet entérinera cette décision communale.

#### **6. Délibération 2020-027 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Direct (CCID).**

L'article L 1650-1 du Code Général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La durée du mandat de ses membres est la même que celle du mandat du conseil municipal, et de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission a pour rôle majeur de donner, chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Elle est composée du Maire ou d'un Adjoint délégué et de 8 commissaires (pour les communes de plus de 2000 habitants).

Les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, (soit 16 personnes Titulaires et 16 suppléants), dressé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal propose, à l'unanimité, à Monsieur le Préfet de l'Isère, en vertu de l'article 1650 du Code Général des impôts, une liste de 32 noms de personnes pour siéger à la CCI.

Se sont proposés en tant qu'élus :

Odile NUCCI, Martine BRUNET-MANQUAT, Philippe HENRY, Frédéric GLAREY, Eric SORNAY, Jacques RABIET et Claire CARELLA.

#### **7. Délibération 2020-028 : Approbation du Compte de Gestion.**

Entendu le rapport de Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare :

- Que le compte de gestion communal dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur Patrick MAYNE, Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve.
- Précise qu'une différence en balance entre le compte administratif communal et le compte de gestion de 101 468,23 € - 63 473,34 € = 37 994,89 € doit être régularisée par une décision modificative sur le budget primitif 2020 qui a été voté le 2 mars 2020 et qui aura pour effet de faire correspondre les comptes 002 pour l'exercice 2020.

#### **8. Délibération 2020-029 : Approbation du Compte – Administratif 2019.**

**Madame le Maire étant sortie de la salle, ne prend pas part aux débats et au vote.**

**La Présidence est donnée à M. Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances.**

Après l'exposé de Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal vote et arrête à l'unanimité :

- Les résultats définitifs du Compte Administratif du budget Communal 2019, tels que résumés ci-dessous :

## - C O M M U N E D E G O N C E L I N -

**Section de Fonctionnement**

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté		1 868 246.12
Opérations de l'exercice	<u>2 485 988.09</u>	<u>3 346 556.49</u>
	2 485 988.09	5 214 802.61
	<b>Excédent</b>	<b>2 728 814.52</b>

**Section d'Investissement**

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté	37 994.89	
Opérations de l'exercice	<u>1 143 721.52</u>	<u>780 882.81</u>
	1 181 716.41	780 882.81
	<b>Déficit</b>	<b>- 400 833.60</b>
	<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b><u>2 327 980.92 €</u></b>

Les principaux travaux d'Investissement en 2019, ont été les suivants :

- Eglise : 136 647,18 €
- Gymnase : 117 507,87 €
- Voirie du Bourg : 54 663,14 €
- Hôtel de Ville : 69 924,70 €
- Pôle Petite Enfance : 87 935,78 €
- City Stade : 96 840,00 €
- Parc de Loisirs : 54 846,93 €
- Route forestière Ruche : 60 819,55 €

**9. Délibération 2020-030 : Affectation du résultat de fonctionnement du Compte-Administratif 2019 de la commune.**

Il a été acté à l'unanimité :

- D'affecter une partie de l'excédent 2019, soit : quatre cent mille huit cent trente-trois Euros et soixante centimes (400 833.60 €) au compte **1068**.
- Le reste, soit : deux millions trois cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingts Euros et quatre-vingt-douze centimes (2 327 980.92 €) en report à nouveau au compte **002**.

**10. Délibération 2020-031 : Refus de transférer la compétence Urbanisme à la Communauté de Communes « Le Grésivaudan » et à l'élaboration du PLUi.**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) s'inscrit selon l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et relève d'un dispositif particulier,



## - C O M M U N E D E G O N C E L I N -

Vu la délibération n°2017-001 du 9 mars 2017 du Conseil Municipal de Goncelin refusant le transfert de la Compétence Urbanisme à la Communauté de Communes « Le Grésivaudan » et considérant qu'il convient de redélibérer dans les 3 mois après l'installation du Conseil Municipal, Madame le Maire expose qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une Commune à l'autre.

Un débat s'installe entre les Elus.

Après en avoir délibéré, décide de s'OPPOSER par 17 voix POUR et 2 voix CONTRE (*Guillaume CORNU et Marie-Christine COUIC*) au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et à l'élaboration d'un PLUi à l'échelle intercommunale, à la Communauté de Communes « Le Grésivaudan ».

### 11. Délibération 2020-032 : Exonération de loyers et charges des professionnels de la santé / Confinement COVID-19.

En cette situation de crise sanitaire et économique exceptionnelle liée à l'épidémie de coronavirus, de nombreux agents économiques ont dû arrêter ou réduire leurs activités durant la phase de confinement. De ce fait, Madame le Maire propose de soutenir les professionnels de santé en exonérant pour les mois d'Avril et de Mai 2020, les loyers et charges des libéraux de l'Espace « Bayard » et de l'ADPA de la Maison JOSSERAND, comme suit :

ENTITE	PROFESSION
Mme GARNIER Chrystèle	Médecin
Mme BRENER Céline	Orthophoniste
Mme DIDRY Maryline	Diététicienne-nutritionniste
M. JACQUIN Jean-François	Ostéopathe
Mme LIESENFELT Isabelle	Orthophoniste
Mme DE WISMES Patricia	Ergothérapeute
Mme MUSQUAR Isabelle	Médecin
Mme DELEPINE Aurélie	Psychologue
ETB A VOS SOINS	Infirmières
Mme BLANC-MATHIEU Véronique	Sophrologue-Kinésologue
SCM SOINS INFIRMIERS DES DEUX RIVES	Infirmières
Mme BOYER Morgane	Orthophoniste
Mme VITTU Dominique	Orthophoniste
Mme CHARLES Karine	Infirmière
M. KINET Patrick	Médecine chinoise
ADPA	Aide aux Personnes Agées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

### 12. Délibération 2020-033 : Prolongation du contrat de sous-location de l'Épicerie de Goncelin.

## - C O M M U N E D E G O N C E L I N -

-----  
Monsieur Frédéric GLAREY, 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle que la délibération n°2018-022 du 20 juin 2018 a acté entre la Commune de Goncelin et la SCI LES GLYCINES, représentée par Madame BONNET, Josette, gérante, la signature d'un bail pour la location de locaux commerciaux sis au : 47, avenue des Tirignons ;

Le 11 juin 2018, a eu lieu la signature du bail entre la propriétaire et la Commune de Goncelin

La délibération n°2019-015 du 18 mars 2019 a validé le principe de sous-location des locaux à la société « L'Epicerie de Goncelin » représentée par Mme FORGE Anne-Sophie et M. PARISOT Brice jusqu'au 31 mars 2020. Il était également stipulé dans la délibération n°2019-015, que la commune de Goncelin :

- Soit cédera son bail à la société « L'Epicerie de Goncelin »
- Soit donnera l'autorisation aux locataires de signer directement un nouveau bail commercial avec les propriétaires ;

C'est pourquoi, il est proposé ce jour, de prolonger cette période de sous-location, le temps de faire les démarches administratives précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

### 13. Délibération 2020-034 : Allocation Aide Retour à l'Emploi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 72 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu les demandes de ruptures conventionnelles par deux membres du personnel de la mairie ;

Vu le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique ;

Vu l'application de l'article 4 du décret n°2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage ;

Vu la non prise en charge de l'assurance chômage par Pôle Emploi pour les fonctionnaires ;

Le Conseil Municipal a acté, à l'unanimité, le principe obligatoire d'une indemnisation d'allocation chômage (Aide au Retour à l'Emploi) pour ces agents communaux.

Un arrêté du Maire sera pris pour en définir le montant et la durée.

Il est précisé que l'allocataire devra être inscrit à Pôle Emploi et devra se soumettre aux contrôles de recherche d'emploi sous peine de saisine de la Direction du Travail

#### - Questions diverses :

##### ❖ Communauté de Communes :

Les Elus de la minorité, par l'intermédiaire de Guillaume CORNU et Madame Marie-Christine COUIC, ont demandé par mail un retour sur les délibérations du Conseil Communautaire du 25 juin 2020 et la position de la déléguée communautaire.

Il est précisé que depuis 2020, chaque Elu de la Communauté reçoit toutes les propositions de délibérations et les comptes-rendus.

Madame le Maire déclare que l'installation du nouveau Conseil Communautaire aura lieu le vendredi 10 juillet 2020 avec l'élection du Président et des Vice-Présidents, et que le nouvel Exécutif prendrait surement des décisions pour informer les Elus et les Citoyens.

-----  
Monsieur CORNU indique que le dernier conseil avait traité des délibérations concernant le dernier mandat et qu'à l'avenir, ils souhaiteraient être informés des délibérations et engagements de la Communauté de Communes.

❖ *Itinéraire cycliste - piétons Tencin / Le Cheylas.*

La Commune a été saisie par diverses Associations proposant à diverses communes du Grésivaudan de favoriser les déplacements à vélos et piétonniers au sein de la vallée du Grésivaudan.

Madame le Maire informe l'assemblée avoir déjà contacté le Maire du Cheylas et qu'un travail partenarial avec les services du Département sera nécessaire. A suivre.

❖ *Distribution des Dictionnaires :*

Elle a eu lieu le vendredi 26 juin pour toutes les classes de CM2.

❖ *Distributions des masques à la population :*

Les masques ont été distribués vendredi 26 juin et samedi 27 juin par les Elus sur la place de la mairie.

❖ *Emplois d'été :*

Cette année, 15 jeunes de 16 ans seront recrutés par la Commune pour assister les Services Techniques cet été. Tous travailleront au mois de Juillet.

❖ **Départs :**

▪ Ecole maternelle :

Après avoir enseigné de nombreuses années à Goncelin, Sylvie MORT part en retraite, ainsi que Sandrine FOLLIC (Directrice depuis 5 ans) et Brittany BRAUN qui sont mutées pour de nouvelles affectations.

▪ Ecole primaire :

Sylvie CAUSSE de la classe ULIS et Cécile MAUGER partent vers d'autres communes.

▪ Collège ICARE :

Monsieur PELOUX, Principal du collège ICARE est promu Proviseur au lycée Jacques Prévert à Fontaine.

▪ Gendarmerie :

Le Commandant de la Brigade de Goncelin, l'Adjudant-chef, Sébastien LE STRAT quittera la caserne au mois d'Août 2020 avec une promotion et sera remplacé par un Gendarme qui arrive de Guyane.

Madame le Maire les remercie chaleureusement pour leur travail accompli à Goncelin et leur souhaite de la part de l'ensemble des Elus de Goncelin, une bonne continuation dans leurs nouvelles affectations et fonctions, ainsi qu'une bonne retraite à Sylvie.

❖ *Travaux :*

Un point succinct sur l'avancée des travaux de l'Eglise St Didier et de la réhabilitation de la mairie a été exposé aux Elus par Jacques RABIET, Adjoint aux Travaux.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23H20.

**La Secrétaire de séance**  
**Sandrine ZIEGELMEYER**

**Le Maire,**  
**Françoise MIDALI**

